

12/03/2021

JOURNÉE PORTES OUVERTES VIRTUELLES

Samedi 6 mars 2021

Webinaire : formation AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Questions - Réponses

Les conditions d'inscription

Quelle est la date limite pour déposer son dossier d'inscription ?

L'ouverture des inscriptions a lieu le 29 mars et se termine le 3 juin.

Quelles sont les conditions d'admission ?

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. Aucune condition de diplôme n'est requise.

La sélection se fait sur l'examen d'un dossier

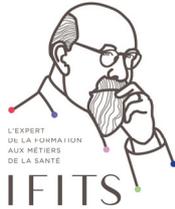
Actuellement en Terminale ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social), est-ce possible d'accéder à la formation d'auxiliaire de puériculture ?

Oui

La sélection

Comment procédez-vous pour la sélection du dossier ?

Nous étudions les dossiers en binôme (le jury est composé d'un formateur et/ou une auxiliaire de puériculture). L'examen du dossier se fait en fonction d'une grille d'évaluation régionale.



12/03/2021

Après étude des dossiers, quel est le délai de réponse ?

Le résultat de la sélection est le 30 juin à 10 h.

Est-il possible de vous fournir des documents en plus (rapports de stage etc.) en même temps que le dossier d'inscription ?

Oui, tout document permettant de valoriser un engagement ou une expérience personnelle ou autre (associative, sportive...).

J'ai un baccalauréat professionnel Accompagnement, services et soins à la personne (ASSP), puis-je m'inscrire ?

Oui, vous pouvez vous inscrire et envoyer votre dossier.

L'entretien qui se déroule normalement en juillet est-il supprimé à cause de la crise COVID-19 ?

Oui

La formation

Combien y a-t-il de places ?

53 (dont 5 places réservées aux personnes titulaires d'un diplôme permettant une passerelle).

Combien y a-t-il de modules de formation ?

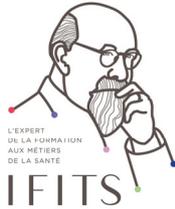
10 modules répartis dans 5 blocs de compétence.

Combien y a-t-il d'heures de cours par semaine ?

35 heures et tous les cours sont obligatoires.

Comment se passe la formation en cursus partiel pour les personnes titulaires d'un bac ASSP (Accompagnement, services et soins à la personne) ?

Pour le moment, nous n'avons pas d'informations mais il y aura des dispenses de modules.



12/03/2021

Quel est le taux de réussite de la formation d'auxiliaire de puériculture à l'Ifits?

Vous pouvez retrouver les indicateurs de performance pour chaque formation sur notre site internet : <https://www.ifits.fr/fr/points-forts/demarche-qualite>

Les stages

Où ont lieu les stages ?

Notre IFAP a un partenariat dans son environnement géographique mais nous pouvons avoir des stages dans d'autres départements. Vous avez aussi la possibilité de chercher vos stages pour être proche de votre domicile.

Est-ce l'ifits qui cherche les stages ? L'élève peut-il faire lui-même ses recherches ?

Oui, l'IFAP cherche les stages mais vous pouvez faire des démarches.

Peut-on être rémunéré lors des stages ?

Non.

Le financement

Comment peut-on financer la formation ?

La formation est prise en charge par le Conseil Régional si vous répondez aux critères d'éligibilité.

Dans le cas contraire, vous devez financer la formation.

Est-ce l'élève qui contacte le Conseil Régional pour le financement ou cela se fait par l'intermédiaire de l'ifits ?

Non, c'est l'Ifits qui fait les démarches.

Quelles sont les études à faire après la 3ème pour pouvoir intégrer la formation d'auxiliaire de puériculture par la suite ?

Pas d'études particulières, l'idéal étant de faire des études en lien avec le paramédical.

Peut-on poursuivre des études d'infirmière ou infirmière puéricultrice par la suite ? Si oui, comment faire ?

Oui, mais attention car cette formation ne sera pas prise en charge par le conseil régional même si vous êtes dans les critères d'éligibilité.

Pour pouvoir être de nouveau éligible au financement de la région, il faut avoir travaillé au moins 3 ans en tant qu'auxiliaire de puériculture et bien sûr répondre aux conditions d'éligibilité.

Vous devez soit vous inscrire à la sélection FPC (concours), soit vous inscrire sur Parcoursup si vous êtes titulaires d'un baccalauréat.

Peut-on suivre des études pour être sage-femme par la suite ?

Non, il n'y a pas de passerelles pour les études de sage-femme qui est une formation médicale.

Peut-on faire une mobilité Erasmus + pendant la formation d'auxiliaire de puériculture ?

Non, pas avec Erasmus, mais il peut y avoir une possibilité de stage à l'étranger avec un autofinancement.

Les formations d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant ont quel niveau ?

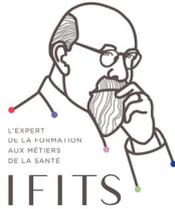
A ce jour, c'est un niveau 5 (équivalent CAP, BEP).

Le diplôme d'auxiliaire de puériculture est-il reconnu dans les autres pays ?

Ce métier est une spécificité française, je ne sais pas s'il existe dans d'autres pays.

Une auxiliaire de puériculture peut-elle travailler en service de néonatalogie ?

Oui.



12/03/2021

Une auxiliaire de puériculture peut-elle gérer une crèche ?

Non, il faut être puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants mais vous pouvez avoir le statut d'adjointe dans une micro-crèche.

Le port du voile est-il accepté ?

Le port du voile n'est pas accepté sur la filière AP, comme il n'est pas accepté dans les stages et lors de votre futur exercice professionnel.

Peut-on faire une formation d'auxiliaire de puériculture après la formation d'aide-soignant ?

Oui, vous pouvez entrer en formation AP après l'obtention de votre diplôme d'AS avec un cursus partiel (vous ne devez valider que les modules spécifiques) mais cette formation ne sera pas prise en charge par le conseil régional.

Y aura-t-il une préparation à l'entrée en l'IFAP cette année ?

Pas pour cette année, mais c'est quelque chose d'envisageable pour la prochaine sélection en 2022.

Est-il possible de passer le PSC (Prévention et Secours Civiques) et le SST (Sauveteur Secouriste du Travail) au sein de l'établissement ?

Non, durant la formation vous obtenez une attestation de formation au geste de secours et d'urgence qui est supérieure au PSC et SST.

Combien de semaines de congés y a-t-il ?

A ce jour 3 semaines (2 semaines sur la période de Noël et 1 semaine au printemps).

Où se situe l'Ifits ?

A Neuilly-sur-Marne (93).

Vous pouvez trouver nos coordonnées et accès sur notre site internet :

<https://www.ifits.fr/fr/plan-dacces>